

Revenu universel d'activité: la parole aux plus pauvres

Le revenu universel d'activité suscite débat et celui-ci est légitime, tant le sujet est complexe et soulève une pluralité de questions. Qui de mieux que les plus pauvres pour s'en saisir et en parler ? ATD Quart monde a créé des espaces d'écoute pour recueillir ces témoignages, et échanger.

Marie-Aleth GRARD, vice-présidente d'ATD Quart monde

Agir tous pour la dignité Quart monde (ATD Quart monde) lutte depuis soixante ans pour éradiquer la grande pauvreté en France et dans le monde... Cela n'est possible qu'avec une participation pleine et entière des personnes concernées : les plus pauvres.

Pour le revenu universel d'activité, comme pour tous les sujets qui traversent notre société (éducation, logement, santé, culture, emploi...), nous avons pris le temps de travailler, de réfléchir sur le sujet avec des groupes de personnes qui ont l'expérience de la grande pauvreté et vivent dans différents endroits, en France (zone rurale, zone urbaine). Ces groupes se réunissent chaque mois au sein des universités populaires Quart monde, dans une dizaine de lieux (voir encadré p. 18). Six universités populaires Quart monde, en France, ont réfléchi au revenu universel d'activité. Tout d'abord en exposant le principe de ce revenu. Puis chacun a pu réagir par des « pour » et des « contre », en donnant à chaque fois un argumentaire. Nous reprenons ici de courts extraits de paroles de militants et militantes Quart monde ayant participé à ces travaux de réflexion.

Madame M : « Moi il y a une chose qui m'embête. Tout ça c'est bien joli, le revenu de base, mettons, ça remplace le RSA [revenu de

solidarité active], et alors et le reste ? Quand tu vas toucher les allocations logement, quand tu vas avoir les allocations familiales, les gens qui ont la CMU [couverture maladie universelle]... C'est-à-dire qu'au bout d'un moment tout ça, si on englobe tout, ça va être amené à disparaître. Mais les frais de santé qui sont couverts par la CMU, c'est des choses qui vont nous foutre dedans, à nous les petits, parce que c'est hors de prix. »

ATD Quart monde partage l'analyse du gouvernement qui souhaite simplifier les démarches pour bénéficier des minima sociaux afin de les rendre plus lisibles et prévisibles pour leurs ayants droit. Mais lutter contre le non-recours aux droits (en sachant qu'il y a 35 % de non-recours sur le seul RSA socle – soit 35 % de personnes éligibles à cette allocation de « survie » qui ne la demandent pas !) ne pourra se faire à budget constant sans qu'il y ait des perdants. A budget constant, ce n'est pas possible !

Monsieur C : « Est-ce que je vais avoir la même chose avec le revenu de base ? Si l'allocation AAH [allocation adulte handicapé] et l'allocation logement sautent, il me faut mille cent euros de revenu de base. Il faut que toutes les aides de la Caf soient compensées. Si on m'enlève l'allocation logement, je dois quitter mon logement. »

Outre cette augmentation évidente et

importante du budget à mobiliser, il y a six points essentiels, au regard du Mouvement ATD Quart monde, qui doivent être pris en compte pour plus d'efficacité et de justice.

Des inquiétudes et exigences à prendre en compte

Premier point. Simplifier oui, mais unifier présente des risques en cas de ruptures de droits, lesquelles sont dévastatrices. Notre crainte est de voir des personnes se retrouver plusieurs mois sans aucune aide. Nombre d'exemples actuellement le montrent. Quelles assurances peut-on avoir en cas de rupture de droits, en termes de recours rapide ?

Madame V : « A 62 ans ils ont arrêté de me verser le RSA en me disant que je devais toucher la retraite. Je suis restée de nombreux mois sans aucun revenu... en fait jusqu'à mes 65 ans ! Ensuite j'ai dû me battre longtemps pour obtenir que pour toute cette période où le RSA n'était pas versé, avant que je ne touche ma petite retraite, me soit indemnisée. Deux ans de bagarre, deux années pour qu'ils reconnaissent leur erreur. »

Madame R : « J'ai une santé fragile et bien du mal à retrouver un emploi. Je suis au RSA, il y a un an l'assistante sociale m'a proposé d'être à l'AAH [dont le montant est supérieur au RSA actuel]. Je m'en sortais



© KILLIAN MOREAU, ATDQM

Dans les universités populaires Quart monde, ceux qui enseignent, qui produisent le savoir sont ceux qui vivent dans les conditions les plus précaires. Les sujets qui y sont abordés sont divers, du revenu universel d'activité aux thématiques sur la démocratie et la citoyenneté (comme ici, à Lille, en 2019).

mieux avec l'AAH. Et puis, du jour au lendemain, ils ont décidé que je devais revenir au RSA. Comme la première fois pour toucher l'AAH, je me suis retrouvée trois mois sans aucune ressource. C'est vraiment dur, on met des mois à s'en remettre.»

Deuxième point. Nous sommes inquiets sur la fusion des aides personnalisées au logement (APL). L'APL n'est pas un revenu minimum, et, si sa réforme est nécessaire, elle doit se faire dans le cadre d'une réflexion globale sur la politique d'accès au logement. L'APL est actuellement versée au bailleur et non au locataire, ce que beaucoup considèrent comme une sécurité. Certains responsables politiques nous ont assurés que cela continuerait à être le cas. Mais comment être vraiment rassuré sur ce sujet, alors que tous les signes donnés actuellement par le gouvernement en matière de logement ne vont pas dans ce sens ?

Troisième point. L'expérience nous le montre, il est indispensable de mener une expérimentation sur plusieurs territoires avant de généraliser le dispositif. La refonte des minima sociaux en un revenu universel d'activité doit être expérimentée en associant les personnes, aujourd'hui ayants droit de ces minima, dès sa conception, durant sa mise en œuvre et dans le cadre de son évaluation. Actuellement la participation des personnes concer-

nées par les minima sociaux n'est prévue qu'à partir de septembre 2019 (alors que les travaux ont débuté depuis plusieurs mois); et cette participation n'est prévue que pour vérifier le bien-fondé de propositions réfléchies et conçues... sans elles. La concertation avec les personnes concernées doit donc démarrer avec les moyens nécessaires, et dès le début de la réflexion. Qui est mieux placé qu'une personne qui survit actuellement chaque mois avec cinquante euros pour dire ce qui doit être amélioré dans son quotidien ?

Quatrième point. L'inconditionnalité doit être visée. Notre Constitution garantit à chacune et chacun le droit d'obtenir des moyens convenables d'existence. Notre inquiétude est grande, sur le terme de « contrepartie ». Quelle contrepartie à l'effectivité d'un droit fondamental ? Ce n'est pas envisageable !

Cinquième point. Le montant du revenu

universel d'activité ne peut se situer en dessous de huit cent cinquante euros, par mois et par personne. En dessous de ce montant la vie est vraiment trop difficile, le quotidien trop précaire, il est impossible de reprendre pied.

Jeunes en difficulté : un risque accru de précarité

Témoignage d'un jeune du nord de la France : « Ils sont nombreux, les jeunes vivant dans la précarité aujourd'hui. Ces jeunes n'ont pas de bonnes bases, de sécurités, ni de garanties pour vivre. Cela commence souvent par l'exclusion dans la cour de l'école. Avec des parents vivant de minima sociaux, on est vite catalogué comme pauvre. Pour ceux qui arrivent à le surmonter tant bien que mal c'est encourageant, mais beaucoup d'entre nous n'y arrivent pas et quittent le système scolaire prématurément.

« La refonte des minima sociaux en un revenu universel d'activité doit être expérimentée en associant les personnes bénéficiaires, dès sa conception, durant sa mise en œuvre et dans le cadre de son évaluation. »

Lorsque nous avons 18 ans, devenus majeurs, nos parents voient leur revenu diminuer et ne touchent plus rien pour nous, si nous restons dans le foyer familial. Certains mêmes qui trouvent de petits boulots voient ces revenus du travail intégrés au montant des revenus minimum des parents, et ne peuvent donc s'émanciper, l'argent servant à nourrir leur famille. L'âge de la majorité d'un jeune en milieu défavorisé conduit souvent à des ruptures familiales. Le jeune va se retrouver sans rien, même pas un toit. Il faut comprendre que quand on dort dans une tente, on préfère chercher de quoi avoir un lit et un repas chaud, il nous reste peu de temps et de force pour chercher du travail. Difficile de voir au-delà du lendemain.

De 18 à 25 ans, la seule solution offerte est la «garantie jeune»⁽¹⁾. Elle ne dure qu'un an. Elle nous contraint à changer de mode de suivi, de référent social. Ce qui peut être une réelle difficulté, une nouvelle rupture, difficile à digérer, surtout si le nouveau référent n'est pas assez à l'écoute des attentes du jeune. Tout ce qui avait pu être fait avant la «garantie jeune», avec la mission locale⁽²⁾, peut se retrouver réduit à néant. Une fois l'année écoulée, cette garantie s'arrête, plus de garantie et plus de revenu.

Trop souvent, le jeune peut se retrouver au point zéro. Il n'a plus de quoi entretenir et payer le logement auquel il a pu avoir accès, il doit le rendre et se retrouve de nouveau à la rue.

Un revenu minimum accessible dès 18 ans peut permettre aux jeunes qui galèrent comme tous les autres jeunes d'envisager

**«Trouver sa place
dans le monde du travail
et dans la société nécessite
pour beaucoup
un accompagnement
par des personnes formées
et bienveillantes.
Donner un revenu sans garantir
cet accompagnement
peut conduire à un isolement,
voire à un enfermement
pire que celui que beaucoup
connaissent déjà.»**

un avenir, car à 18 ans on a envie d'une vie active, d'un travail ou de faire des études, tout en ayant la possibilité de voyager, de faire des découvertes, et d'avoir des loisirs. Cela ne veut pas dire ne pas travailler, mais au contraire ça veut dire être dans de bonnes conditions pour se former puis travailler.

Les jeunes comme tout le monde ont besoin d'un logement, d'un frigo bien rempli, d'un soutien d'amis et la possibilité de rêver pour être prêt à se former et travailler!»

Sixième et dernier point. Pour les jeunes,

et au-delà d'assurer des moyens convenables d'existence, la mise en place d'une véritable politique porteuse d'avenir pour toute la jeunesse est urgente. La «garantie jeune», si elle est ambitieuse et bien menée, pourrait être une des réponses. Mais il faudrait l'étendre à davantage de jeunes (en particulier ceux qui restent éloignés de tous les dispositifs). La durée doit en être étendue, l'accompagnement amélioré et une évaluation de son efficacité à partir des jeunes les plus en difficulté doit être faite.

Les aspects financiers : nécessaires mais pas suffisants

Au fond, la question posée par toutes ces réformes est celle-ci : si l'on veut réellement lutter contre la pauvreté, peut-on ne parler que de revenu ?

Trouver sa place dans le monde du travail et dans la société nécessite pour beaucoup un accompagnement par des personnes formées et bienveillantes. Donner un revenu sans garantir cet accompagnement peut conduire à un isolement, voire à un enfermement pire que celui que beaucoup connaissent déjà.

Garantir à chacun un minimum de sécurité financière ne suffit donc pas. Le droit à des moyens convenables d'existence, inscrit dans la Constitution, ne peut être dissocié des autres «droits fondamentaux» – au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à la culture. Sans eux, l'égalité de dignité est un leurre. Ces droits sont indissociables et, pour ATD Quart monde, leur mise en œuvre, pour toutes et tous, doit être pensée dans une cohérence globale. Le Mouvement ATD Quart monde demande aussi aux promoteurs de ces projets d'inscrire explicitement l'éradication de la grande pauvreté parmi leurs objectifs. A ces conditions, oui, le revenu universel d'activité deviendrait un élément essentiel, un pilier de l'accès de toutes et tous aux droits. ●

L'université populaire Quart monde, lieu de dialogue et de formation

L'université populaire Quart monde est un lieu de formation et de production de savoir. Dans cette université-là, ceux qui enseignent, qui produisent le savoir sont ceux qui vivent dans les conditions les plus précaires. Le savoir émerge par le dialogue entre des adultes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de grande pauvreté, et d'autres citoyens qui s'engagent à leurs côtés. Tous viennent apprendre les uns des autres, en apportant leurs expériences et leurs savoirs propres. Le dialogue n'est possible que si les gens instruits acceptent de se laisser enseigner par ceux-là mêmes que l'on a l'habitude de considérer comme ignorants mais qui, cependant, possèdent une expérience du refus de la misère, source de savoir.

www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/universite-populaire.

M.-A. G.

(1) La «garantie jeunes» est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

(2) Les missions locales constituent des espaces d'accueil et d'intervention au service des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de précarité, dont les domaines d'intervention sont variés. Elles sont réparties sur tout le territoire.